



## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation a pour but de vous préparer à prodiguer des soins de qualité, dans une approche bienveillante et collaborative avec l'ensemble des professionnels de santé. À la clé : le Diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS), qui vous permettra d'exercer avec compétence dans tous les secteurs du monde de la santé.

Les principales compétences visées :

- Accompagner et soigner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration
- Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants
- Entretenir l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- Travailler en équipe pluriprofessionnelle et traiter des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

## POURQUOI CHOISIR LA FORMATION AS AVEC ASSISTEAL ?

Chez Assisteal, vous serez accompagné•e par une équipe de formateurs passionnés et issus de tous horizons : infirmier•ère•s, aides-soignant•e•s, cadres de santé, kinés, psychologues, ergos, responsables d'ESMS...

Autant de parcours et d'expériences riches qui nourrissent une formation connectée à la vraie vie du terrain.

Nos formateurs sont disponibles, bienveillants et à l'écoute pour vous accompagner tout au long de votre parcours, avec un suivi individualisé.

Et côté apprentissage : alternance présentiel/distanciel, parcours sur-mesure...

Tout est pensé pour vous faire progresser à votre rythme, de façon dynamique et efficace.

# LA FORMATION

## DUREE

- En cursus complet : sur 12 mois
- En alternance complet : sur 18 mois en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- En cursus partiel : selon le diplôme obtenu précédemment

## LA FORMATION THEORIQUE

L'Arrêté du 10 juin 2021 et l'Arrêté du 9 juin 2023 définit le nouveau référentiel et de certification du Diplôme d'État Aide-Soignant (DEAS) niveau 4

### Enseignement théorique de 770 heures

Elle se compose de 5 blocs de formation (22 semaines) :

- Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.
- Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.
- Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.
- Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.
- Bloc 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, la qualité/gestion des risques.

## LA FORMATION PRATIQUE

Ces blocs sont accompagnés par des stages ou des formations pratiques chez l'employeur selon la situation de l'apprenant.e.s : formation en cursus complet, en cursus partiel, en alternance ou continue.

- En cursus complet : 4 périodes de stages de 770h sont à réaliser (3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines en fin de formation).
- En cursus alternance : Les rythmes peuvent varier selon le lieu de formation - n'hésitez pas à contacter directement le centre choisi pour en savoir plus. Vous réaliserez 4 stages : 2 dans votre structure d'accueil, et 2 dans des établissements extérieurs pour diversifier vos expériences.

## VALIDATION DE LA FORMATION

Assisteal formation, IFAS porteur de l'agrément ARS, prépare au diplôme d'État Aide-Soignant, de niveau 4 (DEAS - niveau bac), [code RNCP 35830](#), certifié par le ministère chargé de la santé. Ce diplôme est reconnu par l'État et par tous les établissements de santé, publics ou privés.

## PRE-REQUIS

- Aucun diplôme préalable requis.
- Être âgé de plus de 17 ans à la date d'entrée en formation
- Pour l'apprentissage, avoir moins de 30 ans à la date de conclusion du contrat (sans limite d'âge pour les personnes avec RQTH ou les sportifs de haut niveau).
- Le cursus partiel (allègement de la formation) est accessible aux personnes ayant les titres ou diplômes suivants : DEAES - DEAVS (référentiel 2016 ou 2021) - DEAMP - TP ADVF - BAC PRO ASSP - BAC PRO SAPAT - DEAP - AMBULANCIER - TP ASMS - ARM
- Contrat de professionnalisation possible au-delà de 30 ans pour les demandeurs d'emploi
- Personnes en situation de handicap : contactez notre référent handicap (cf. le dossier d'inscription).

## MODALITES D'EVALUATION

Le Diplôme d'État d'Aide-Soignant s'obtient par la validation de chaque bloc de compétences selon les modalités décrites dans le référentiel de formation Arrêté du 10 juin 2021 et Arrêté du 9 juin 2023 relatifs à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

Les modalités d'évaluation sont spécifiques pour chaque bloc de compétences et comportent des épreuves écrites, orales et/ou pratiques. L'ensemble des compétences sont évaluées sur le plan théorique et clinique :

- Pour les modules d'enseignement théorique, l'élève doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétence. Les notes se compensent entre elles, lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 8 sur 20 et elles sont de même coefficient. Pour chacune des épreuves prévues pour l'évaluation des modules d'enseignement en institut, l'élève qui ne remplit pas les conditions de validation bénéficie d'une épreuve de rattrapage.

- À chaque stage, et lors de l'alternance, les responsables de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacun des blocs de compétences, sur la base d'un support d'évaluation. Une commission de validation de l'acquisition des résultats se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants en stage sur l'ensemble des périodes de stage.

## LES ÉVOLUTIONS

En choisissant le métier d'aide-soignant(e), vous ouvrez la porte à une grande diversité d'environnements professionnels.

Que vous aimiez le travail en équipe, le lien humain ou l'accompagnement au quotidien, vous trouverez forcément un cadre qui vous ressemble !

Le Diplôme d'État d'Aide-Soignant ouvre la voie à de nombreuses évolutions professionnelles :

- Se spécialiser en gériatrie, notamment dans l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, grâce à la formation *Assistant•e de Soins en Gériatrie* (20 journées de formation). Cette spécialisation est proposée chez Assisteal dans le cadre de la formation continue.
- S'orienter vers la petite enfance, en accédant à la formation d'auxiliaire de puériculture via une passerelle : seuls deux modules et deux stages sont à valider pour obtenir le diplôme.
- Intégrer la fonction publique, en se préparant à certains concours spécifiques, comme ceux des hôpitaux des armées ou de la Préfecture de police.
- Devenir infirmier•ère, en poursuivant en IFSI. Depuis juillet 2023, les aides-soignant•e•s justifiant d'au moins 3 ans d'expérience peuvent, sous conditions, accéder directement à la 2<sup>e</sup> année de formation en soins infirmiers après avoir suivi un parcours préparatoire dédié.

## LE FINANCEMENT

### Vous êtes salarié(e) ?

Plusieurs dispositifs existent selon votre situation :

- Contrat de professionnalisation
- Transitions Pro (prévoir minimum 3 mois avant la rentrée)
- Pro-A
- Plan de formation de votre employeur
- VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

### Vous optez pour l'apprentissage ?

Ouvert aux moins de 30 ans (sans limite d'âge si RQTH ou sportif de haut niveau)

- Gratuit pour l'apprenti (pas de frais d'inscription, formation rémunérée)
- Prise en charge pour l'employeur (sous condition d'accord de l'organisme financeur - OPCO)

### Vous êtes demandeur d'emploi ?

- **Cursus complet** : des places sont financées par la Région pour les demandeurs inscrits à France Travail ou suivis par une Mission Locale (places limitées).
- **Cursus partiel** : vous devez être inscrit à France Travail avant l'entrée. Des aides peuvent être mobilisées (AFC, PRFE, AIRE2, AIF). Parlez-en avec votre conseiller.

### Vous financez vous-même ?

- Coût de la formation : 6 930 € / an
- Paiement en plusieurs fois possible
- Formation éligible au CPF  
Participation personnelle : 100 € (décret n°2024-394 du 29 avril 2024)

### **Important :**

Tous les candidats (exceptés les apprentis) sont soumis aux sélections et à des frais d'inscription de **80€** lors de la confirmation d'inscription.

*Ces frais restent acquis même en cas de désistement ou d'abandon*

# MODALITES D'ADMISSION

## Comment se déroule la sélection ?

La sélection se fait en deux étapes : un dossier de candidature et un entretien oral.

1. Le dossier de candidature  
Vous devez déposer votre dossier complet avec les pièces demandées, selon les dates indiquées sur notre site web.
2. L'entretien oral (20 minutes)  
Une fois votre dossier validé, vous serez convoqué·e à un entretien individuel (sauf en apprentissage).  
Il s'agit d'un moment d'échange pour mieux comprendre votre parcours, vos motivations et votre projet professionnel.

Important : Tous les candidats (sauf apprentis) doivent passer par cette sélection, quelle que soit leur situation : demandeur d'emploi, salarié, contrat pro, Pro-A, financement individuel, etc.

## Et si vous souhaitez faire la formation en apprentissage ?

Vous pouvez déposer un dossier même si vous n'avez pas encore d'employeur : une fois votre candidature complète, nous vous accompagnons dans la recherche d'une structure d'accueil.

Voici les règles spécifiques à l'apprentissage :

- L'admission est valable uniquement pour la session visée : pas de report possible.
- Vous devez avoir un contrat d'apprentissage signé ou une promesse d'embauche pour finaliser votre inscription.
- Pas d'entretien oral pour les apprentis (sous réserve de places disponibles).
- Vous pouvez déposer un dossier jusqu'à la veille de la rentrée, à condition que le dossier administratif et médical soit complet.
- L'admission est prononcée directement par le directeur de l'IFAS pour les candidats ayant un contrat signé.
- Si vous avez uniquement une promesse d'embauche ou une recherche en cours, vous avez 3 mois après l'entrée en formation pour finaliser votre contrat.
- Sans contrat signé au bout de 3 mois, la formation est interrompue.

Dossier à télécharger sur le site Assistéal :

[www.assisteal.fr/telechargez-un-dossier-dinscription/](http://www.assisteal.fr/telechargez-un-dossier-dinscription/)

et à renvoyer complété avec les pièces au centre de formation choisi.

# CONTACTS INFORMATION

ASSISTEAL FORMATION

Paris

24 rue Stephenson

75018 PARIS

01 43 58 43 00

[ifas@assisteal-formation.fr](mailto:ifas@assisteal-formation.fr)

## PARCOURS DE FORMATION AIDE-SOIGNANT

| Blocs de compétences                                                                                                                                             | Compétences                                                                                                                                                                                                                                           | Modules de formation                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Bloc1- Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne</b>                                                                    | 1 – Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires | <b>Module 1- Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</b><br><i>Module spécifique AS</i> |
|                                                                                                                                                                  | 2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer                                                                                                    | <b>Module 2- Repérage et prévention des situations à risque</b><br><i>Module spécifique AS</i>                                              |
| <b>Bloc2- Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration</b>                                                                   | 3 – Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie et adapter sa prise en soins                                                                                                                                                          | <b>Module 3 – Evaluation de l'état clinique d'une personne</b><br><i>Module spécifique AS</i>                                               |
|                                                                                                                                                                  | 4 – Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne                                                                                                                                                                                | <b>Module 4 – Mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement</b><br><i>Module spécifique AS</i>                                 |
|                                                                                                                                                                  | 5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation                                                                                         | <b>Module 5 – Accompagnement de la mobilité de la personne aidée</b>                                                                        |
| <b>Bloc3- Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants</b>                                             | 6 – Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage                                                                                                                                                       | <b>Module + - Relation et communication avec les personnes et leur entourage</b>                                                            |
|                                                                                                                                                                  | 7- Informer et former les pairs, les personnes et son entourage                                                                                                                                                                                       | <b>Module 7 – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs</b>                                                 |
| <b>Bloc4- Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention</b> | 8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés                                                                                                                     | <b>Module 8 – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés</b>                                                  |
|                                                                                                                                                                  | 9- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins                                                                                                            |                                                                                                                                             |
| <b>Bloc5- Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques</b>              | 10- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités                                                   | <b>Module 9 – Traitement des informations</b>                                                                                               |
|                                                                                                                                                                  | 11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/ gestion des risques                                                                                    | <b>Module 10 – Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques</b>                                                  |

# DOSSIER DE CANDIDATURE AIDE-SOIGNANT.E

## FORMULES ET DATES DE RENTRÉE (Cochez le cursus de votre choix)

|                              |                          |
|------------------------------|--------------------------|
| APPRENTISSAGE                | <input type="checkbox"/> |
| Cursus complet et partiel    |                          |
| PARCOURS INITIAL ET CONTINUE | <input type="checkbox"/> |
| Cursus complet et partiel    |                          |

## COORDONNÉES DU CANDIDAT

Masculin ☐ Féminin ☐

NOM (*en capitales*) : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... Lieu : .....

Département : ..... Pays : .....

Nationalité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

N° Téléphone : ..... N° Portable : .....

Adresse mail : .....

**1 Photo**  
(à coller)

Bien inscrire  
votre Nom et Prénom  
au dos de la photo

Situation de handicap : Oui ☐ Non ☐

Avez-vous la reconnaissance RQTH ? Oui ☐ Non ☐

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous mettrons en contact avec le référent handicap

Êtes-vous inscrit.e sur la liste des sportifs de haut niveau : Oui ☐ Non ☐

Comment avez-vous connu ASSISTEAL (plusieurs choix possibles) ?

☐ JPO ☐ Recherche web ☐ Salons ☐ Mission locale ☐ France Travail (ex-pôle emploi)

☐ Collège / Lycée ☐ Site Assisteal

☐ Autre.....

## RENSEIGNEMENTS SUR LA SCOLARITÉ ANTÉRIEURE

Dernière classe suivie : ..... Année : .....  
Niveau scolaire : .....  
Diplômes obtenus : ..... Année : .....  
..... Année : .....  
..... Année : .....  
(S'il s'agit d'un bac, merci de préciser la série)

Outils informatiques à disposition : ☐Ordinateur ☐Tablette ☐Smartphone ☐Connexion internet

## AVEZ VOUS UN DIPLOME QUI PERMET UN CURSUS PARTIEL DANS LA LISTE CI-DESSOUS ?

- |                                                           |                                                                               |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Non aucun de ces diplômes        | <input type="checkbox"/> TITRE PRO ASMS                                       |
| <input type="checkbox"/> DEAP (référentiel 2006)          | <input type="checkbox"/> DEAES (référentiel 2021)                             |
| <input type="checkbox"/> DEAP (référentiel 2021)          | <input type="checkbox"/> DEAES (référentiel 2016 spécialités) – DEAMP – DEAVS |
| <input type="checkbox"/> BAC PRO ASSP (référentiel 2011)  | <input type="checkbox"/> ARM (référentiel 2019)                               |
| <input type="checkbox"/> BAC PRO SAPAT (référentiel 2011) | <input type="checkbox"/> AMBULANCIER (référentiel 2006)                       |
| <input type="checkbox"/> TITRE PRO ADVF                   |                                                                               |

## SITUATION ACTUELLE

### ☐Salarié.e

Dernier emploi occupé : .....  
Nom de l'employeur : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
Nom du directeur : .....  
Type de contrat : ☐CDI ☐CDD ☐Autre : .....  
Date de début de contrat : .....  
Date de fin de contrat : .....

### ☐Demandeur d'emploi (fournir une attestation d'inscription)

Numéro d'identification : .....  
Date d'inscription : .....

### ☐Mission locale

Date de sortie système scolaire : .....  
Date d'inscription à la Mission locale : .....

### ☐Scolaire.....

## PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

.....  
.....  
.....

## **FINANCEMENT** (Cocher la case appropriée)

- ☐ Plan de formation de l'entreprise
- ☐ Dispositif Transitions pro.
- ☐ Contrat de professionnalisation
- ☐ Validation des acquis de l'expérience (VAE)

### ☐ **Apprentissage :**

- ☐ Moins de 30 ans
- ☐ Situation de handicap/Sportif de haut niveau (pas de limite d'âge)
- ☐ Avez-vous trouvé un employeur ?    ☐ Oui   ☐ Non pas encore
- Si oui, lequel ? .....

### ☐ **Demandeur d'emploi :** Financement étudié en fonction de votre situation et du parcours de formation

- ☐ Cursus complet : places subventionnées par la Région pour les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail  
Et jeunes de moins de 21 ans inscrits à la mission locale, ATTENTION nombre de places limitées
- ☐ Cursus Partiel : être inscrit à France Travail au plus tard la veille de l'entrée en formation.  
Financements possibles : AFC, PRFE, AIRE2, AIF

### ☐ **Individuel :**

- ☐ Financement personnel. Paiement en 3 fois possible
- ☐ Compte Personnel de Formation (CPF)  
Frais d'Inscription (sauf pour les apprentis) : 80€

## **CONDITIONS D'ADMISSION**

1. L'admission en formation conduisant au DE AS est subordonnée au dépôt d'un dossier complet auprès de l'établissement de formation.
2. Le candidat dont le dossier de candidature a été retenu est présenté à une épreuve orale d'admission.  
L'épreuve orale d'admission consiste en un oral de 20 minutes.

## **DISPENSE DE L'ORAL**

- Les apprentis ne passent pas d'épreuve de sélection orale, s'il reste de la place à l'IFAS ils peuvent déposer un dossier jusqu'à la veille de la rentrée (sous réserve du dossier médical également).
- Les ASH qualifiés de la fonction publique hospitalière sont dispensés de l'oral de sélection également s'ils justifient d'une ancienneté d'au moins 1 an temps plein ou justifiant du suivi de la formation continue de 70 h relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et bien être de la personne âgée et d'une ancienneté d'au moins 6 mois cumulés. (Cf. article 11 arrêté du 7 avril 2020).

## PIÈCES À FOURNIR

- 1- Le dossier de candidature complété avec 1 photo, inscrire votre nom et prénom au dos
- 2- Une photocopie de la Carte d'Identité ou du titre de Séjour en cours de validité (hors Permis de conduire)
- 3- Copie de l'attestation de droits à la Sécurité Sociale de moins de 1 mois
- 4- Un curriculum vitae (CV)
- 5- Lettre de motivation manuscrite
- 6- Un document manuscrit de 2 pages maximum, relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit votre projet professionnel en lien avec les attendus de la formation
- 7- La photocopie
  - de votre diplôme (si vous en avez obtenu un)
  - de la « Liste des Compétences Acquises » (pour les personnes en post-VAE)
  - Si vous êtes titulaire de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) de niveau 2, merci de nous en fournir la copie.
- 8- Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant
- 9- Pour les Salarié•e•s
  - Le dossier de demande de prise en charge financière (TRANSITIONS PRO - OPCO SANTE - CPF, CRP)
  - L'autorisation d'absence de l'employeur pour les candidats salariés en CDI - CDD
- 10- Pour les Demandeurs d'Emploi : photocopie de votre Attestation d'inscription à France Travail précisant la date d'inscription et le numéro d'identifiant en tant que demandeur d'emploi

Je, soussigné•e, ....., atteste avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription à ASSISTEAL FORMATION Paris, en formation au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

Fait à ....., le ..... Signature

**ASSISTEAL FORMATION  
Paris**

24 rue Stephenson

75018 PARIS

01 43 58 43 00

[ifas@assisteal-formation.fr](mailto:ifas@assisteal-formation.fr)

Dossier à renvoyer par courrier ou sur place du lundi au vendredi

entre 9h00 et 16h00

# CHARTRE DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en vigueur depuis le 25 mai 2018, Assisteal Formation s'engage à protéger les données personnelles que vous nous confiez dans le cadre de votre inscription à nos formations.

Dans le respect de ce cadre légal, et en cohérence avec les exigences du référentiel Qualiopi, nous vous informons que, les données personnelles que vous nous transmettez sont collectées, enregistrées et traitées uniquement pour :

- Gérer votre dossier de candidature et votre parcours de formation ;
- Répondre aux obligations administratives et pédagogiques de notre organisme ;
- Transmettre certaines données aux financeurs publics ou partenaires (Région, France Travail, etc.), lorsque cela est requis.

## Base légale du traitement

Ce traitement repose sur :

- Votre consentement explicite ;
- L'exécution d'un contrat de formation ;
- Le respect des obligations légales incombant à l'organisme.

## Destinataires des données

Seules les équipes administratives et pédagogiques de l'organisme ont accès à vos données, ainsi que, si nécessaire, les organismes financeurs dans le cadre de leurs missions.

## Durée de conservation

Vos données sont conservées de manière sécurisée, pour la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées, et dans le respect des délais légaux applicables.

## Vos droits

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au RGPD, vous disposez :

- D'un droit d'accès, de rectification, de suppression,
- D'un droit à la limitation du traitement ou à la portabilité de vos données,
- D'un droit d'opposition au traitement de vos données pour des motifs légitimes.

Pour exercer ces droits, contactez-nous :

- Par courrier : **Assisteal Formation - 24 rue Stephenson, 75018 Paris**
- Par email : [rgpd@kducea-education.fr](mailto:rgpd@kducea-education.fr)

## En cas de litige

Si, après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

## Accord du candidat

Merci de **signer** ce document et de le joindre à votre dossier de candidature, avec la mention manuscrite suivante :

*« J'accepte que Assisteal collecte, traite et conserve mes données personnelles aux seules fins de traiter ma candidature et d'assurer le bon déroulement de ma formation. »*

NOM Prénom :

Mention Obligatoire (manuscrite) :

Fait à ....., le ..... Signature

# IMPORTANT POUR VOTRE ENTREE EN FORMATION

## DOSSIER MEDICAL

NOM de NAISSANCE :  
DATE DE NAISSANCE :

PRENOM(S) :  
LIEU DE NAISSANCE :

SITUATION FAMILIALE :  
ADRESSE :  
MAIL :  
TELEPHONE :

RENTREE :

DATE D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION (sauf apprentissage) :

**ATTENTION** : Vous devez conserver une copie de ce dossier qui pourra vous être demandé à tout moment pendant votre formation pour l'affectation en stage. Vous avez choisi un métier réglementé qui exige de répondre à certains critères de santé physique et psychologique.

Conformément à l'arrêté du 7 avril 2020, relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-soignant.e, l'entrée en formation est soumise à 2 conditions obligatoires :

- 1- Fournir au plus tard, le jour de l'entrée en formation, un certificat médical émanant d'un médecin agréé de l'ARS « attestant que l'élève ne présente aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession d'aide-soignant.
- 2- Fournir au plus tard un mois avant la date d'entrée au premier stage, un certificat médical attestant que l'élève remplit les conditions d'immunisation et de vaccination en vigueur.

*La liste des médecins agréés de l'ARS est disponible sur le site de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région en indiquant « médecin agréé » dans le moteur de recherche du site.*

**AUCUNE DEROGATION NE SERA ACCEPTEE**

## ATTESTATION MEDICALE D'IMMUNISATION ET DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES

Je soussigné(e) ; Dr.....certifie que :  
(NOM et Prénom) ....., né(e) le .....

EST A JOUR DE SES VACCINATIONS :

CONTRE LA DIPHTERIE, LE TETANOS ET LA POLIOMYELITIS :

| DERNIER RAPPEL EFFECTUE |             |                  |
|-------------------------|-------------|------------------|
| <i>Nom du Vaccin</i>    | <i>Date</i> | <i>N° de lot</i> |
|                         |             |                  |

Pour l'année de formation : OUI ☐ NON ☐  
Rappel à faire pendant la formation : OUI ☐ NON ☐ Date :

CONTRE L'HEPATITE B :

selon les conditions définies ci-après, il/elle est considéré(e) comme :

Immunisé contre l'Hépatite B : OUI ☐ NON ☐  
Non Répondeur(se) à la vaccination : OUI ☐ NON ☐  
(sérologie négative après 6 doses)

CONTRE LA TUBERCULOSE :

Dans le cas où l'étudiant(e) a déjà été vacciné(e), compléter le cadre ci-dessous :

| <i>Vaccin intradermique ou<br/>Monovax®</i> | <i>Date (dernier vaccin)</i> | <i>N° de lot</i> |
|---------------------------------------------|------------------------------|------------------|
|                                             |                              |                  |

Sont considérées comme ayant satisfait à la vaccination par le BCG (*Arrêté du 13 juillet 2004 relatif à la pratique de la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG et aux tests tuberculiniques, qui détermine les conditions dans lesquelles la cicatrice pourra être considérée comme une preuve d'une vaccination par le BCG.*) :

- Les personnes apportant la preuve écrite de cette vaccination ;
- Les personnes présentant une cicatrice vaccinale pouvant être considérée comme la preuve de la vaccination par le BCG

| <i>IDR à la tuberculine</i> | <i>Date</i> | <i>Résultat (en mm)</i> |
|-----------------------------|-------------|-------------------------|
|                             |             |                         |

# VACCINATIONS RECOMMANDEES selon la HAS

**COVID 19 :** La vaccination n'est plus obligatoire pour les soignants et les étudiants en santé, mais reste fortement recommandée.

**COQUELUCHE :** Pour les élèves jamais vaccinés contre la coqueluche ou n'ayant pas reçu de vaccin coquelucheux à l'âge adulte, faire un rappel dTcaP. En cas de coqueluche documentée, faire ce rappel si la maladie contractée date de plus de 10 ans.

**ROUGEOLE-OREILLONS-RUBÉOLE :** Les élèves doivent avoir reçu 2 doses de vaccin trivalent ROR.

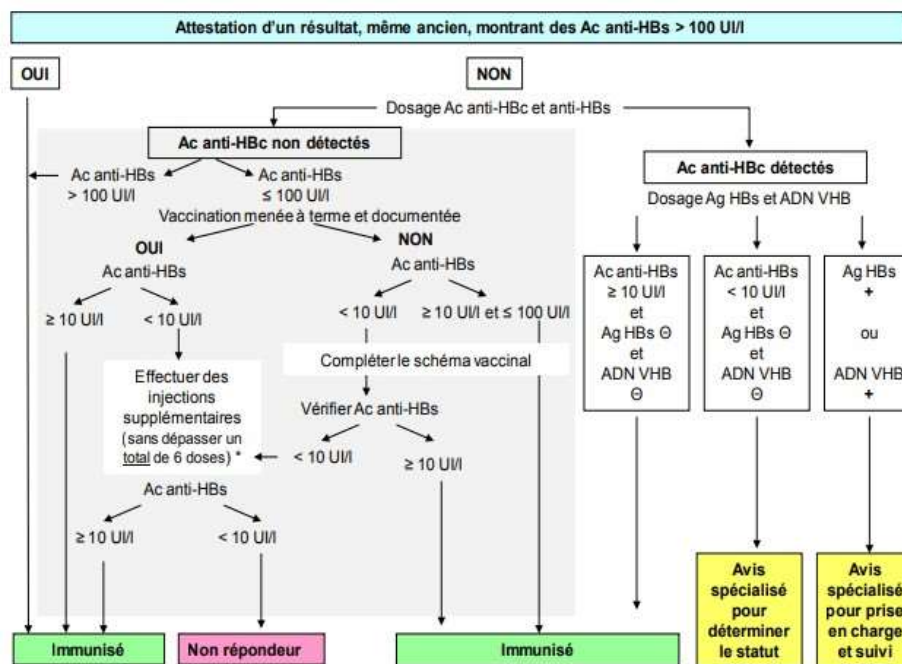
**VARICELLE :** Les élèves sans antécédent de varicelle et dont la sérologie est négative doivent être vaccinés.

**GRIPPE SAISONNIERE :** La vaccination des élèves est non obligatoire mais fortement recommandée.

**TUBERCULOSE :** A compter du 1er avril 2019, l'obligation d'une vaccination par le BCG est suspendue pour les personnes qui sont inscrites dans les établissements préparant au métier d'Aide-Soignant. Toutefois, le médecin de santé au travail du lieu de stage apprécie l'exposition au risque de tuberculose. Une IDR sera pratiquée que s'il y a risque et pas de vaccination antérieure.

Une vaccination par le vaccin antituberculeux BCG sera proposée au cas par cas aux étudiants possiblement exposés de façon répétée au risque tuberculeux dans le cadre de leurs stages, non antérieurement vaccinés et ayant un test immunologique de référence négatif

ALGORITHME POUR LE CONTRÔLE DE L'IMMUNISATION CONTRE L'HÉPATITE B DES PERSONNES MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 3111-4 ET DONT LES CONDITIONS SONT FIXÉES PAR L'ARRÊTÉ DU 2 AOÛT 2013



\* Sauf cas particulier voir 4\* de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac : anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

**CERTIFICAT MÉDICAL À ÉTABLIR PAR UN MÉDECIN AGRÉÉ POUR L'ADMISSION EN  
INSTITUT DE FORMATION PARAMÉDICALE**

Je soussigné-e, Docteur.....,  
médecin agréé par l'ARS.....,  
exerçant à.....

CERTIFIE QUE : M./Mme ..... ,  
né(e) le ..... à ..... , demeurant  
à .....

Ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'aide-soignant.

Fait le ..... , à .....

Signature et cachet du médecin agréé par l'ARS

*Le médecin agréé juge de l'opportunité d'examens ou avis complémentaires pour déterminer sa décision médicale.*